

Établissements sensibles en matière de sources orphelines

ÉTAT DES LIEUX

Vous souhaitez savoir combien d'établissements sensibles en matières de sources orphelines ou de portiques de détection sont enregistrés en Belgique ? Combien d'alarmes ont été notifiées ? Combien d'interventions d'un expert agréé se sont avérées nécessaires ? Combien de certificats de sources orphelines ont été accordés ?

Toutes ces informations sont conservées depuis début 2012 dans notre [dossier d'information sur les établissements sensibles en matière de sources orphelines](#).

DAVANTAGE D'INFORMATIONS

[Ici](#), vous trouverez plus d'informations sur les établissements sensibles en matière de sources orphelines, la déclaration de détection, les formations, le stockage temporaire des substances radioactives, l'enregistrement, etc.

Les questions peuvent être envoyées à l'adresse radioactivity@fanc.fgov.be.

NOUVELLES AFFICHES

De nouvelles affiches sont disponibles. Téléchargez-les [ici](#) ou commandez des affiches au format A3 via radioactivity@fanc.fgov.be.

INCIDENTS

PERTE D'UNE SOURCE D'AM-241 AUPRÈS D'UN FERRAILLEUR AUX PAYS-BAS

Un employé d'un ferrailleur néerlandais a endommagé un appareil XRF contenant une source d'Américium-241 en passant dessus avec un chariot élévateur. L'employé a ensuite jeté l'appareil endommagé dans un conteneur de ferraille. La source d'Am-241 n'a pas été retrouvée. L'autorité néerlandaise (ANVS) a demandé à l'entreprise d'informer tous ses clients par écrit afin qu'ils fassent preuve d'une vigilance accrue.

Possédez-vous également un appareil XRF ?

- Cela nécessite une autorisation de l'AFCN. Plus d'infos : [Classe II et III | AFCN - Agence fédérale de Contrôle nucléaire](#)
- Pour certaines mesures, il existe des alternatives qui n'impliquent pas le recours aux rayonnements ionisants. Celles-ci doivent être privilégiées.
- En Belgique, l'utilisation d'un appareil XRF muni d'une source d'Am-241 n'est pas autorisée.

UN NETTOYAGE DU LOCAL DE STOCKAGE AUX CONSÉQUENCES IMPORTANTES

Chez un ferrailleur belge, plusieurs sources radioactives se trouvaient dans le local d'entreposage lorsqu'un membre de la famille a nettoyé ce local. Les sources radioactives se sont retrouvées parmi la ferraille prête à être traitée.

Conséquences ?

- L'AFCN a imposé une mesure de sécurité au ferrailleur. Celui-ci a dû mettre à l'arrêt les différentes installations jusqu'à ce qu'il ait démontré qu'elles n'avaient pas été contaminées. Elles ont pu être remises en service après qu'un expert agréé a réalisé les mesures adéquates.
- Plusieurs conteneurs de « fluff » et une fraction de matériaux fins non ferreux présentaient une activité légèrement accrue. Un expert agréé a procédé à un tri pendant plusieurs jours. Une grande partie des matériaux a finalement pu être libérée, mais un conteneur a été acheminé vers une entreprise agréée pour le traitement de résidus NORM et un fût devra être évacué vers l'ONDRAF.



- ! La demande d'élimination de sources radioactives doit être introduite dans l'année qui suit leur découverte.



Établissements sensibles en matière de sources orphelines

FORMATIONS

OFFRE DE FORMATIONS 2023

FORMATION POUR LES INTERVENANTS D'UN SITE ÉQUIPÉ D'UN PORTIQUE DE DÉTECTION



Formation en français, de 9h à 16h



Formation en néerlandais, de 9h à 16h - COMPLÈTE



Formation en néerlandais, de 9h à 16h

OFFRE DE FORMATIONS 2024

FORMATION POUR LES INTERVENANTS D'UN SITE NON ÉQUIPÉ D'UN PORTIQUE DE DÉTECTION



Formation en néerlandais, de 9h à 13h



Formation en français, de 9h à 13h

FORMATION POUR LES INTERVENANTS D'UN SITE ÉQUIPÉ D'UN PORTIQUE DE DÉTECTION



Formation en néerlandais, de 9h à 16h



Formation en français, de 9h à 16h



Formation en français, de 9h à 16h



Formation en néerlandais, de 9h à 16h

Si votre entreprise est intéressée par l'organisation d'une formation sur mesure, veuillez vous adresser à votre fédération professionnelle qui pourra coordonner l'organisation de la formation avec l'aide de l'AFCN (matériel de formation, présentations, affiches...).

Toutes ces formations sont gratuites.

Rendez-vous sur <https://afcn.fgov.be/fr/professionnels/formations/sources-orphelines> pour de plus amples informations et les modalités d'inscription.